



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

**2150**<sup>e</sup> SÉANCE : 15 JUIN 1979

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2150) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
La situation à Chypre :	
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/13369 et Add.1) . . . . .	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2150<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 15 juin 1979, à 15 h 30.

*Président* : M. Oleg A. TROYANOVSKY  
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2150)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :  
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/13369 et Add.1).  
*La séance est ouverte à 16 h 15.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation à Chypre :

#### Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/13369 et Add.1)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je voudrais annoncer aux membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Chypre, de la Grèce et de la Turquie des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique établie et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer sans droit de vote à l'examen de cette question, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Mavrommatis (Chypre), M. Katapodis (Grèce) et M. Eralp (Turquie) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je voudrais également faire savoir au Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de la Turquie par laquelle il demande que l'on autorise M. Nail Atalay à prendre part à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Si je n'entends pas

d'objections, je me propose donc d'inviter M. Atalay, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, à participer au débat.

*Il en est ainsi décidé.*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 1978 au 31 mai 1979 [S/13369 et Add.1]. En outre, le Conseil est saisi du texte d'un projet de résolution [S/13396] qui a été élaboré au cours de consultations entre les membres du Conseil.

4. Je mets aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Par 14 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>. Un membre (Chine) n'a pas participé au vote.*

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : La parole est au Secrétaire général, qui souhaite faire une déclaration.

6. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : J'ai pris note de la résolution que le Conseil vient d'adopter. Je tiens à assurer les membres du Conseil que je continuerai à faire tous les efforts pour exécuter le mandat énoncé dans cette résolution, tant en ce qui concerne le maintien de la paix que l'établissement de la paix.

7. Je voudrais également informer le Conseil que, comme il a été convenu à la réunion de haut niveau qui a eu lieu à Nicosie sous mes auspices les 18 et 19 mai, les entretiens intercommunautaires ont repris à Nicosie ce matin. Le Secrétaire général adjoint, M. Pérez de Cuéllar, a ouvert la première séance en mon nom dans la zone de conférence des Nations Unies au Ledra Palace. M. George Ioannides représentait la communauté chypriote grecque et M. Umit Suleiman Onan représentait la communauté chypriote turque.

8. M. Pérez de Cuéllar a lu mon message, où je parlais de l'importance historique de cette occasion qui permet aux parties de reprendre, après une suspension de deux ans, la voie des négociations pacifiques en vue d'aboutir à un règlement juste et durable du problème de Chypre. Je faisais remarquer qu'il appartient maintenant aux représentants des deux communautés de s'appuyer sur le consensus réalisé à la réunion de haut niveau et de progresser dans la voie de solutions convenues des différents aspects du

<sup>1</sup> Voir résolution 451 (1979).

problème, en tenant dûment compte des principes et des priorités indiqués dans l'accord du 19 mai. En dernière analyse, c'est aux parties qu'il appartiendra de démontrer, au nom de leurs communautés respectives, la volonté politique et les qualités diplomatiques qui seules peuvent assurer des progrès. J'ai donc lancé un appel aux deux représentants pour qu'ils se vouent ensemble à cette tâche.

9. Comme le prévoit l'accord intervenu à la réunion de haut niveau, il est entendu que les négociations auront lieu d'une manière continue et régulière, en évitant tout retard. Il a été convenu qu'en règle générale il y aurait trois réunions officielles par semaine; ce qui est tout aussi important, il y aura d'amples possibilités de consultations privées.

10. A ce stade, je ne puis qu'exprimer l'espoir qu'il sera possible dans les semaines à venir, avec la coopération des parties, de profiter de l'élan fourni par l'accord du 19 mai. Mes représentants feront tous les efforts voulus pour que cet élan se maintienne. Je suivrai les négociations de près et n'hésiterai pas à intervenir personnellement chaque fois que je le jugerai opportun dans l'intérêt des entretiens. J'espère que les parties seront en mesure de saisir cette occasion. Mes meilleurs vœux et, j'en suis certain, ceux de la communauté internationale les accompagnent au moment où elles se lancent dans cette tâche importante et difficile.

11. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Le premier orateur est le représentant de Chypre, à qui je donne la parole.

12. M. MAVROMMATIS (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, monsieur le Président, de vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Vos qualités, votre compétence et votre expérience bien connues sont le gage du succès du Conseil dans l'accomplissement de sa tâche importante. Le fait que vous représentez l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pays qui a toujours appuyé Chypre et sa juste cause, est pour mon pays une source de satisfaction supplémentaire. Je voudrais aussi vous remercier et, par votre intermédiaire, remercier tous les membres du Conseil d'avoir bien voulu nous autoriser à participer au présent débat.

13. Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour décider — il vient d'ailleurs de le faire — du renouvellement, avec l'assentiment du Gouvernement chypriote, du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Cette réunion est des plus opportune, car elle se déroule quelques heures après la reprise des entretiens intercommunautaires à Nicosie, entretiens que le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Rolandis, a récemment appelés "l'événement de l'année pour Chypre". En cette occasion si heureuse, nous devons remercier tout d'abord et avant tout le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts inlassables qui ont abouti au succès de la réunion du 19 mai dernier, succès qui a été une surprise agréable même pour ceux d'entre nous qui semblent être des optimistes incurables. Nos remerciements s'adressent également aux collaborateurs du Secrétaire

général, que ce soit à Chypre ou à New York, et nous tenons à saisir cette unique occasion pour souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Pérez de Cuéllar, qui est de retour parmi nous à Chypre et qui, en plus de nous apporter sa profonde connaissance du problème, nous a peut-être aussi porté chance.

14. Notre profonde reconnaissance s'adresse également au général Quinn ainsi qu'aux officiers et au personnel de la Force pour l'excellent travail qu'ils accomplissent à Chypre, et nous remercions aussi les Etats Membres qui fournissent des contingents à la Force ou qui lui apportent une aide financière, car il faut reconnaître que la présence de la Force, maintenant plus que jamais, est essentielle si l'on entend maintenir et améliorer les conditions propres à assurer le succès des entretiens que l'on vient d'entamer.

15. J'en arrive maintenant à l'accord en 10 points du 19 mai 1979 [S/13369, par. 51]. Cet accord, pour reprendre les termes de M. Kyprianou, président de la République de Chypre, contient tous les éléments et principes essentiels pour une juste solution du problème de Chypre et constitue la base appropriée de négociations, ainsi que le cadre d'une solution acceptable. J'ajouterai que cet accord est le triomphe de la raison, triomphe qui vient couronner des mois de travail persévérant, habile et patient de la part du Secrétaire général et de ses collaborateurs. Je songe ici tout particulièrement à M. Brian Urquhart, à l'ambassadeur Galindo Pohl, à M. George Sherry et à M. Rémy Gorgé.

16. Pour répondre à l'appel du Secrétaire général contenu au paragraphe 63 de son rapport, j'essaierai d'être à la fois bref et constructif.

17. On reconnaît qu'outre l'accord du 19 mai 1979, lequel prouve une fois de plus que mon gouvernement a toujours été disposé à négocier tant de façon continue que de façon significative et exhaustive, il ne s'est rien passé en ce qui concerne la solution de questions aussi importantes que le retrait de l'armée turque de Chypre, le retour des réfugiés dans leurs foyers en toute sécurité, la restauration des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les problèmes de la recherche et du dénombrement des personnes disparues.

18. A propos des personnes portées disparues, chapitre le plus tragique du drame de Chypre, tout en remerciant de nouveau le Secrétaire général d'avoir saisi l'occasion que lui a offerte la récente rencontre de Nicosie pour essayer de résoudre ce problème, qu'il me soit permis de dire que mon gouvernement est déçu devant l'absence de "renseignements" concernant la présentation de l'accord déjà réalisé aux "autorités compétentes" dont a parlé M. Denktas. J'espère sincèrement que ces autorités, quelles qu'elles soient, considéreront l'accord conclu avec toute la compassion que cette question mérite et que nous ne serons pas de nouveau en présence, comme par le passé, d'un recul tant en ce qui concerne cette question que d'autres questions, car une mesure rétrograde ne ferait qu'envenimer l'atmosphère des entretiens et pourrait avoir, je le crains, un effet catastrophique sur ceux-ci. On en voit déjà les premiers signes, et je tiens donc à lancer un appel au Secrétaire général pour qu'il persévère dans ses efforts tendant à ce

que l'accord sur les personnes portées disparues soit mis en œuvre.

19. Les événements survenus récemment à Chypre n'altèrent nullement le fait que le problème de Chypre persiste, avec tous les dangers en puissance qu'il comporte. Ces événements ne doivent pas non plus affecter l'obligation du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres instances internationales d'examiner ce problème sous tous ses aspects et d'exiger une solution rapide et le respect des décisions prises. En outre, ils n'affectent nullement le droit souverain du Gouvernement de la République d'avoir recours à ces instances jusqu'à ce qu'un accord intervienne.

20. L'accord du 19 mai 1979 n'a en soi résolu aucune des questions de fond. Pour parvenir à cela, il faudra la volonté politique des parties — et notamment de la partie turque — de résoudre le problème conformément aux quatre directives et, ce qui est encore plus important, aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies se rapportant à la question de Chypre. Pour cela, le Conseil de sécurité et chacun de ses membres, permanents ou non, ont un rôle significatif à jouer en rappelant à ceux qui en ont besoin leurs obligations aux termes de la Charte, des résolutions de l'ONU et des accords, et en les persuadant. Nous ne voulons pas croire que le récent accord ait été dû à des raisons subséquentes ayant des buts à court terme, mais si tel était le cas tout deviendrait alors clair comme du cristal et toute personne de bonne foi devrait le constater et le reconnaître. Nous voulons croire que l'accord a été dû à un désir véritable de sortir de l'impasse.

21. Entre-temps, des déclarations de la nature de certaines de celles que nous avons entendues récemment devraient être évitées, ainsi que l'a demandé le Secrétaire général.

22. Je n'ai pas besoin de rappeler au Conseil que le peuple de Chypre, quelle que soit son origine — grecque, turque, maronite ou arménienne —, a une aspiration commune : il aspire à la paix et à la conciliation dans une île où il n'y aura plus ni armées, ni réfugiés, ni frontières ou lignes de démarcation, ni affrontements. Le Gouvernement chypriote, je peux en assurer le Conseil, n'épargnera aucun effort pour parvenir à la solution désirée par le peuple de Chypre, c'est-à-dire une solution qui sauvegardera l'unité du peuple et l'unité du pays conformément aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

23. Pour mon gouvernement, une solution rapide, juste et viable du problème de Chypre dans le cadre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies est une obligation politique, et je tiens catégoriquement à assurer le Conseil que la volonté politique de travailler dur pour atteindre cette solution est constante et qu'à cette fin nous ne travaillerons pas seulement d'une manière persévérante, soutenue et tendue vers l'obtention d'un résultat, mais également d'une façon intelligente et constructive, en évitant tout retard.

24. Je voudrais remercier tous les membres du Conseil d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 451 (1979), et

notamment ceux qui ont pris une part active pour parvenir à cette résolution.

25. Je voudrais terminer en exprimant notre reconnaissance pour le renouvellement du mandat de la Force et l'espoir que les entretiens intercommunautaires de Nicosie aboutiront bientôt à une solution rapide du problème de Chypre conformément aux termes de l'accord du 19 mai 1979.

26. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Le prochain orateur est le représentant de la Grèce, à qui je donne la parole.

27. **M. KATAPODIS** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation maintenant que vous assurez la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Vos activités remarquables au cours de plus de deux années où vous avez représenté votre pays dans cette importante instance n'ont pas besoin d'être soulignées et votre réputation très méritée de diplomate expérimenté, sage et doté du sens de l'humain est tout à fait justifiée par la manière dont vous avez guidé, ces derniers jours, le débat sur la situation au Sud du Liban. Nous sommes également heureux de souligner que vous représentez un pays avec lequel le mien entretient des relations cordiales et qui a toujours apporté un appui total et sans réserve à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, au non-alignement et à la démilitarisation de la République de Chypre. Je voudrais aussi vous remercier, de même que les autres membres du Conseil, de m'avoir donné l'occasion de prendre part au débat actuel.

28. Le rapport du Secrétaire général qui figure à l'ordre du jour du Conseil se rapporte à deux aspects de ce que l'on appelle maintenant le problème de Chypre, à savoir le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une période de six mois et les événements qui ont conduit à l'accord en 10 points du 19 mai en vue de la reprise des entretiens intercommunautaires.

29. En ce qui concerne le renouvellement du mandat qui vient d'être approuvé, il a l'assentiment total de mon gouvernement. En 15 années de présence dans l'île, la Force a accompli une tâche exemplaire et on peut la faire figurer parmi les opérations de maintien de la paix les plus réussies de l'histoire des Nations Unies. Nos remerciements chaleureux vont au commandant, aux officiers et aux hommes de la Force, ainsi qu'aux gouvernements qui, depuis si longtemps, fournissent des contingents au prix d'un fardeau économique considérable. Nous aimerions également remercier tous les autres États Membres qui contribuent à la Force. En même temps, nous appuyons de tout notre cœur l'appel du Secrétaire général en faveur de contributions nouvelles ou accrues pour assurer la suite d'une opération qu'il estime indispensable afin de maintenir la paix dans l'île.

30. Le second aspect — le plus important peut-être — du problème dont parle le rapport du Secrétaire général concerne la reprise des entretiens intercommunautaires. Le

Gouvernement grec a toujours pensé que les négociations constituaient le seul moyen de sortir de l'impasse actuelle à Chypre. Il a toujours encouragé tous les efforts dans ce sens. Nous sommes donc heureux de la perspective d'une nouvelle série de négociations entre les parties. Ce fait plein de promesses n'aurait pas été possible sans les efforts tenaces, le dévouement et l'ingéniosité du Secrétaire général, qu'on ne saurait trop louer pour le succès de sa mission à Nicosie. Il a reçu une aide précieuse de la part de ses collaborateurs compétents tant au Siège de l'Organisation des Nations Unies qu'à Nicosie.

31. Il faut aussi rendre un hommage mérité aux parties intéressées, et notamment au Président et au Gouvernement de Chypre, qui, en acceptant une fois encore de venir à la table de négociation en dépit du fait que les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies demandant le retrait des troupes étrangères et le rapatriement des réfugiés n'ont pas encore commencé d'être appliquées, ont donné la meilleure preuve de leur désir d'aborder les entretiens dans un esprit de coopération constructive.

32. En ce qui concerne l'accord en 10 points lui-même, mon gouvernement estime qu'il constitue un bon cadre de travail pour parvenir à un règlement viable. Nous voudrions souligner particulièrement la clause selon laquelle un tel règlement doit être fondé sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous sommes du reste fermement convaincus que ces résolutions, en réaffirmant les principes de la Charte qui doivent gouverner l'élimination de tous les différends internationaux, offrent la seule base possible pour que la République de Chypre puisse à nouveau fonctionner en tant qu'Etat indépendant, unifié et souverain.

33. Un autre fait encourageant qui s'est produit à la suite du voyage du Secrétaire général à Nicosie a été la décision de la partie chypriote turque de collaborer à la mise en œuvre de la résolution 33/172 de l'Assemblée générale, relative à la recherche des personnes portées disparues à Chypre. Il s'agit là d'une question purement humanitaire, et nous espérons sincèrement que la clarté voulue sera répandue sur le sort de quelque 2 000 personnes, dont certaines sont des citoyens grecs.

34. Les négociations, qui, par un heureux concours de circonstances, ont commencé le jour même des débats du Conseil, seront sans aucun doute ardues, longues et délicates. De grandes divergences continuent à séparer les deux communautés à Chypre. Mais si la volonté politique qui a permis la reprise des entretiens persiste, nous espérons qu'avec l'aide de tous les intéressés on pourra mettre fin à la tragédie du peuple chypriote, tragédie qui a imposé des souffrances à tous les habitants de l'île, quelle que soit leur origine ethnique. Le Gouvernement grec, pour sa part, est résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour arriver à ce résultat.

35. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est M. Atalay, que le Conseil a invité conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

36. M. ATALAY (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais vous remercier, monsieur le Président, et remercier les autres membres du Conseil de sécurité de m'avoir invité à participer à ce débat. Je suis certain que sous votre direction sage, patiente et avisée le Conseil mènera à bien, de façon efficace, ses travaux sur le prolongement du mandat de la Force.

37. Je voudrais dire au Secrétaire général, M. Waldheim, combien nous apprécions ses efforts visant à aboutir à une solution pacifique, juste et durable du problème de Chypre. Nos remerciements et notre appréciation vont aussi à M. Galindo Pohl et à son adjoint, M. Gorgé, représentant spécial du Secrétaire général à Chypre. Nous voudrions aussi remercier les fonctionnaires du Secrétariat pour leurs efforts. Il convient également de mentionner à ce propos M. Pérez de Cuéllar et M. Urquhart, secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales, M. Sherry, directeur, et M. Picco.

38. Nous tenons également à exprimer notre gratitude au commandant de la Force, le général Quinn, ainsi qu'à tous les officiers et soldats de la Force et à tous les pays qui ont contribué à la maintenir dans l'île.

39. Le 22 mai 1978, mon président, M. Denктаş, a déclaré :

"Je tiens à rappeler ce que j'ai déclaré à la presse le vendredi 19 mai 1978 : je suis prêt à rencontrer M. Kyprianou" — le dirigeant de la communauté chypriote grecque — "n'importe où, à n'importe quel moment, et à examiner la question avec lui, même sans préparatifs." [S/12715, annexe.]

Je suis plus qu'heureux d'annoncer que l'offre de mon président d'une réunion au sommet entre M. Kyprianou et lui-même s'est matérialisée, bien qu'exactement un an plus tard, et a abouti à une conclusion heureuse : un accord en 10 points.

40. La communauté turque, qui a vécu sans paix et sans sécurité pour sa vie et ses biens de 1963 à 1974, est heureuse que la récente réunion au sommet ait abouti à l'accord en 10 points. Nous tenons à saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement le Secrétaire général de ses efforts en la matière.

41. La paix envisagée à la réunion au sommet s'inscrirait dans le cadre de l'accord en quatre points auquel étaient parvenus, en 1977, feu l'archevêque Makarios et le président Denктаş [S/12323 du 30 avril 1977, par. 5]. Ainsi, les deux communautés nationales, qui n'ont connu ni paix ni tranquillité depuis 1955, seraient en mesure dorénavant de continuer à vivre côte à côte en amis dans le cadre d'un système fédéral bicommunal et bizonal.

42. Il est évident que la condition préalable primordiale de l'amitié est la confiance mutuelle. Il est tout aussi évident que la sécurité de la communauté turque devrait être le principal facteur de la pierre fondamentale sur laquelle reposent les principes Makarios-Denктаş.

43. Nous sommes tout à fait certains que tous les pays épris de paix appuieront les efforts faits pour établir une république fédérale bizonale de Chypre qui garantirait les

vies et les biens de la communauté chypriote turque dans l'île et empêcherait que les événements qui ont eu lieu avant 1974 ne se reproduisent.

44. Maintenant, la communauté turque a des raisons de s'attendre que le boycottage économique et les autres mesures qu'a imposées la partie grecque aux Chypriotes turcs depuis 1963 soient rapportés. En outre, pendant les négociations intercommunautaires, il ne faudra pas encourager les requêtes unilatérales et la discussion de la question de Chypre dans des instances internationales. Cela permettra d'assurer que les entretiens de paix progressent de façon constructive et sans heurts. Il faut donner aux deux communautés l'occasion d'édifier la paix.

45. L'accord intervenu à la réunion au sommet a enfin amené les deux communautés à la table de négociation. Comme on le sait, le dialogue entre elles a été interrompu pendant les deux dernières années.

46. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, les difficultés qui se trouvent au cœur du problème demeurent et ne doivent pas être sous-estimées. Les deux dirigeants ont également confirmé ce fait après la conférence au sommet. Mais, comme l'a fait ressortir M. Denктаş, président de l'Etat fédéré turc de Chypre, le fait que les deux parties ont accepté cette réalité est en soi un acte positif. Le président Denктаş a aussi souligné la nécessité de mener les négociations avec patience et avec la volonté de ne pas quitter la table avant la fin. Nous souhaitons plein succès aux interlocuteurs dans la tâche historique qu'ils ont entreprise.

47. En ce qui concerne la question des personnes portées disparues évoquée par le représentant de l'administration chypriote grecque, M. Mavrommatis, je voudrais faire savoir au Conseil que M. Denктаş est convenu de renvoyer cette question au Conseil des ministres de l'Etat fédéré turc de Chypre avec ses recommandations. Dès que le processus constitutionnel aura abouti, nous en informerons le Secrétaire général. Je tenais à apporter cette précision pour éviter tout malentendu que pourrait faire naître le libellé de la déclaration faite par le Secrétaire général au paragraphe 51 de son rapport.

48. Je voudrais maintenant, aux fins du compte rendu, donner notre opinion sur la résolution qui vient d'être adoptée.

49. La résolution se réfère à une entité non existante : "le Gouvernement chypriote". Comme on le sait, cette notion n'est pas acceptable pour nous. La position de l'Etat fédéré turc de Chypre en la matière a été exposée officiellement à plusieurs reprises dans cette salle. Je n'y reviendrai donc pas. Cependant, le Gouvernement de l'Etat fédéré turc de Chypre donne son consentement à la prolongation du mandat de la Force.

50. Je dois en outre appeler à nouveau l'attention des membres du Conseil sur le fait que le mandat de la Force est périmé et devrait être modifié pour correspondre aux réalités de l'heure.

51. Pour terminer, je voudrais donner lecture d'un paragraphe de la déclaration prononcée par le président

Denктаş à un déjeuner offert aux membres de la presse étrangère par le Directeur du Bureau de l'information de l'Etat fédéré turc de Chypre, à Magosa, le 21 mai 1979. M. Denктаş s'est exprimé en ces termes :

"Le problème de Chypre peut être réglé, et le sera, si les gens n'adoptent pas de position de principe mais disent : "Nous devons parler, parler jusqu'à ce que nous commencions à nous faire confiance les uns les autres et jusqu'à ce que nous commencions à réaliser la façon dont l'autre partie est affectée par ce qui s'est produit, à comprendre ce que sont les réalités et ce qui se passe." Le dialogue entre les deux communautés est donc important, et j'espère que tous les membres de la communauté internationale feront le maximum à cet égard."

52. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de la Turquie; je lui donne la parole.

53. M. ERALP (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier, et par votre intermédiaire remercier les membres du Conseil, de m'avoir invité à participer aux délibérations de cet important organe. Je dois m'empresser de dire que c'est pour moi un grand honneur que de participer à une réunion du Conseil que vous présidez. Vos talents diplomatiques et votre grande expérience sont appréciés de toutes parts, et je suis certain que, sous la direction sage et éclairée dont vous avez déjà fait preuve au cours des consultations, le Conseil pourra mener ses débats de manière à accroître les chances de négociations productives entre les deux communautés de Chypre. Je voudrais également rendre hommage à votre pays, l'Union soviétique, avec lequel la Turquie entretient constamment des relations de bon voisinage et de coopération amicale.

54. Alors que le Conseil de sécurité examine à nouveau aujourd'hui la situation à Chypre sur la base du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, nous avons des raisons d'être de plus en plus optimistes non seulement du fait du calme et de la tranquillité qui règnent dans l'île, mais également parce que les conversations intercommunautaires ont repris à Nicosie il y a quelques heures à peine. La question de Chypre a aujourd'hui atteint un stade où l'objectif commun de la communauté internationale, de même que celui des parties directement intéressées, vise à encourager le déroulement des entretiens intercommunautaires d'une manière continue et systématique. Nous sommes sûrs que les membres du Conseil profiteront de cette occasion pour exprimer leur ferme soutien et leur satisfaction devant l'aboutissement très encourageant de la réunion au sommet entre les dirigeants des deux communautés de Chypre, qui a eu lieu sous les auspices personnels du Secrétaire général et qui a débouché sur la conclusion d'un accord en 10 points.

55. Je profiterai également de l'occasion pour m'acquitter d'un devoir agréable en rendant hommage au Secrétaire général pour avoir réussi à aboutir à un accord sur la base de la reprise des entretiens intercommunautaires. Malgré les difficultés énormes auxquelles il s'est heurté, le Secrétaire

général a persisté dans ses efforts avec grande habilité en vue de relancer le processus de négociation entre les deux communautés de Chypre, qui, en fait, est le seul moyen valable d'arriver à un règlement juste et durable du problème de Chypre. La conclusion favorable de la réunion de haut niveau tenue sous ses auspices à Nicosie les 18 et 19 mai entre les dirigeants des deux communautés doit certes s'inscrire à son crédit.

56. Je voudrais aussi dire combien nous avons apprécié la déclaration que le Secrétaire général vient de faire et l'assurance qu'il nous a donnée de persévérer dans ses efforts pour l'établissement de la paix.

57. Nous exprimons également notre gratitude au représentant spécial du Secrétaire général, M. Reynaldo Galindo Pohl, dont la contribution à la recherche de la paix s'est déjà avérée très constructive. Nous remercions également les Secrétaires généraux adjoints, M. Brian Urquhart et M. Pérez de Cuéllar, ainsi que M. George Sherry, M. Picco et leurs collaborateurs pour le dévouement et la compétence avec lesquels ils se sont acquittés de leurs fonctions respectives.

58. Je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas notre reconnaissance particulière à M. Pérez de Cuéllar, qui, une fois de plus, s'est révélé un diplomate expérimenté doté de qualités exceptionnelles et d'une connaissance approfondie des affaires de Chypre en contribuant avec succès au travail préparatoire de la réunion de haut niveau.

59. Au nom de mon gouvernement, je voudrais une fois de plus remercier les Etats Membres qui ont contribué à la Force. Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais remercier le commandant de la Force, le général James J. Quinn, et les officiers et les hommes de la Force pour la compétence avec laquelle ils se sont acquittés de leurs fonctions.

60. La percée dans les efforts visant à assurer la reprise des entretiens intercommunautaires intervient exactement un an après que le président Denktaş a proposé une rencontre entre M. Kyprianou et lui-même. En fait, le 19 mai 1978, le président Denktaş a déclaré officiellement qu'il était prêt à rencontrer M. Kyprianou en tout lieu et en tout temps pour discuter ensemble du problème, même en l'absence d'ordre du jour. Il a également déclaré à cette époque qu'il vaudrait mieux, au lieu d'aller en sens contraire, s'unir pour rechercher une solution dans l'intérêt des deux communautés. Nous sommes heureux de voir que cette proposition du président Denktaş a fini par se concrétiser grâce aux efforts inlassables du Secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices, qui a débouché sur la réunion de haut niveau qui s'est tenue entre les dirigeants des deux communautés. Les efforts et les diverses initiatives du Secrétaire général pour jeter les bases d'une reprise du processus de négociation, qui se sont poursuivis intensément depuis la deuxième quinzaine de décembre dernier, ont toujours recueilli l'encouragement et l'appui constructif de la partie chypriote turque. Les efforts du Secrétaire général ont de même recueilli l'appui et l'encouragement de mon gouvernement. Le Gouvernement turc, qui a toujours encouragé les négociations intercommunautaires et qui a pris des mesures en vue d'aider à la

détente et à la création d'un climat propice au dialogue, s'est félicité de la convocation de la réunion au sommet entre les dirigeants des deux communautés et de l'accord en 10 points du 19 mai qui en est résulté. Le fait que les dirigeants chypriotes grecs aient choisi de suivre la voie des entretiens pour instaurer une république fédérale indépendante, non alignée, bicommunale et bizonale a suscité pour nous de nouveaux espoirs. Nous savons bien que l'accord Denktaş-Kyprianou n'est pas en soi une solution, mais c'est toutefois un événement important et un pas essentiel dans la bonne direction.

61. Le processus de négociation qui a repris aujourd'hui à Nicosie sera certes difficile, mais il ne fait pas de doute qu'il est entré dans une phase plus concrète à la suite de la réunion au sommet entre les dirigeants des deux communautés. A cette étape cruciale, si l'on veut maintenir l'élan dans la percée de procédure du 19 mai 1979 et si l'on veut que les entretiens aboutissent à des résultats concrets, il est indispensable que les parties agissent de façon constructive en évitant scrupuleusement tout ce qui pourrait compromettre le succès des entretiens et en mettant en œuvre des mesures pratiques afin que règne la bonne volonté et la confiance mutuelle. C'est toutefois avec regret et réticence que je suis obligé de dire ici que, malgré la diligence et la retenue dont ont fait preuve les dirigeants chypriotes turcs à cet égard, le tableau, pour la période allant du 19 mai à ce jour, est loin d'être satisfaisant. Cependant, nous espérons toujours que la volonté politique manifestée par les dirigeants des deux communautés afin de surmonter l'impasse actuelle et de reprendre les entretiens intercommunautaires s'affirmera aussi au cours du processus de négociation, ouvrant ainsi la voie à une coopération féconde entre les communautés turque et grecque de Chypre. Mon gouvernement pense aussi que la Turquie et la Grèce doivent aider et encourager les deux communautés nationales de Chypre à trouver une solution viable et équitable à leur problème par des entretiens intercommunautaires.

62. Passant maintenant à la résolution 451 (1979) que le Conseil vient d'adopter, je voudrais expliquer la position de mon gouvernement à cet égard.

63. Au troisième alinéa du préambule, comme dans les résolutions précédentes sur la question, on trouve une référence hors de propos au "Gouvernement chypriote". Le Conseil connaît bien à cet égard notre position fondamentale, qui n'a pas changé. Donc, sans entrer dans le détail de ce que nous avons précédemment dit au Conseil à ce propos puisque nos déclarations figurent déjà dans les comptes rendus, je voudrais souligner une fois de plus que toute coopération de notre part avec les efforts de maintien de la paix à Chypre dépend de l'exclusion du concept d'un "Gouvernement chypriote" existant.

64. La résolution contient trois éléments au dispositif. Premièrement, le Conseil prolonge le mandat de la Force d'une nouvelle période de six mois. Nous acceptons cette prolongation, ayant entendu M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre, dire au Conseil que l'Etat fédéré turc de Chypre donnait son assentiment à cet égard. Il faut toutefois noter que M. Atalay a souligné une fois de plus la nécessité d'examiner à nouveau le mandat de la



Force tel qu'établi en 1964 afin de l'adapter aux circonstances qui règnent actuellement à Chypre et aux dimensions nouvelles et réduites du problème.

65. Au paragraphe 2 et au cinquième alinéa du préambule, une référence pertinente est faite à la réunion de haut niveau entre les dirigeants des deux communautés et à l'accord en 10 points qui en est résulté. Il est bien entendu que le Gouvernement turc se joint aux membres du Conseil pour se féliciter de cette importante réalisation. Nous espérons sincèrement que les négociations qui reprennent aujourd'hui à Nicosie seront menées sur une base régulière et de façon assidue. Mon gouvernement continuera de soutenir et d'encourager activement ce processus de négociation, comptant qu'il aboutira à des progrès dans la voie d'un règlement juste et durable s'inscrivant dans le cadre de l'accord Denktas-Makarios du 12 février 1977, qui reste la base des entretiens repris aujourd'hui.

66. Dans son troisième élément important, la résolution réaffirme la mission de bons offices du Secrétaire général dans les négociations intercommunautaires, conformément au paragraphe 6 de la résolution 367 (1975). Comme on l'a dit déjà très souvent, le Gouvernement turc appuie entièrement la mission de bons offices du Secrétaire général.

67. Etant donné que le Secrétaire général était absent pendant certains passages de ma déclaration, je voudrais dire une fois de plus combien j'ai apprécié la déclaration qu'il a faite cet après-midi et l'assurance qu'il a donnée qu'il persévérerait dans ses efforts de maintien de la paix.

68. M. LAI Ya-li (Chine) [*interprétation du chinois*] : La délégation chinoise a affirmé à de nombreuses reprises que la question de Chypre était provoquée par une domination coloniale impérialiste prolongée et que les intrigues et l'ingérence des superpuissances étaient la cause fondamentale de la crise de Chypre qui a éclaté en 1974 et de l'échec des tentatives faites pour y porter remède. A notre avis, en dépit des divergences d'un ordre ou d'un autre qui peuvent exister entre eux, les Chypriotes grecs, les Chypriotes turcs et les autres parties directement intéressées ont tous un intérêt fondamental commun, de sorte qu'ils ont toutes raisons de rechercher une solution rapide à leurs différends grâce à des négociations sur un pied d'égalité. Récemment, nous avons pris note avec plaisir des nouveaux progrès encourageants qui ont été enregistrés dans la question de Chypre. Le 19 mai dernier, sous les auspices du Secrétaire général, des entretiens ont eu lieu entre M. Kyprianou, président de Chypre et dirigeant des Chypriotes grecs, et M. Denktas, dirigeant des Chypriotes turcs. Ils ont abouti à un accord en 10 points et ont décidé de reprendre le 15 juin à Nicosie les entretiens intercommunautaires qui avaient été suspendus pendant deux ans, ce qui devrait permettre de sortir le problème de Chypre de l'impasse dans laquelle il se trouve. Ces progrès sont approuvés par les deux communautés de Chypre et ont été salués par tous les peuples de tous les pays qui se soucient véritablement du destin du peuple chypriote.

69. Est-il besoin de dire qu'il faudra du temps pour résoudre la question de Chypre, une question complexe héritée de l'histoire, et qu'on peut s'attendre à des obstacles

et à des méandres de tous ordres ? Toutefois, l'essentiel pour l'instant après tout, ce sont les positions communes des deux communautés chypriotes et des autres parties directement intéressées. Toutes sont partisans de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre et sont favorables à un règlement négocié de la question de Chypre. De plus, elles sont toutes menacées d'agression par des superpuissances cherchant sans cesse à s'étendre. Grâce à la percée qui a pu être réalisée, elles pourront réduire graduellement leurs divergences et réaliser un règlement juste et raisonnable de la question de Chypre à une date rapprochée, dans la mesure où elles prendront à cœur l'intérêt général de l'unité contre l'impérialisme et l'hégémonisme, où elles continueront de se garder de l'ingérence et du sabotage des superpuissances et les rejetteront fermement et où elles poursuivront des négociations patientes sur un pied d'égalité dans un esprit d'entente et d'accommodement mutuels. Le Gouvernement et le peuple chinois éprouvent de profonds sentiments d'amitié à l'égard du peuple chypriote. Nous espérons sincèrement que les deux communautés chypriotes poursuivront leurs efforts sur la base des résultats déjà acquis et aboutiront à un règlement global et raisonnable à une date rapprochée. Nous pensons que c'est là que réside l'intérêt des deux communautés et que c'est là aussi le désir commun des pays du tiers monde et de tous les pays et tous les peuples épris de justice.

70. C'est dans cette perspective que nous appuyons les éléments positifs contenus dans le projet de résolution S/13396, où l'on se félicite de l'accord en 10 points auquel ont abouti les deux communautés et où l'on prie instamment ces dernières de poursuivre les entretiens intercommunautaires dans le cadre de l'accord en 10 points en cherchant à obtenir des résultats et en évitant tout retard. Mais, étant donné que le projet de résolution a trait essentiellement au renouvellement du mandat de la Force, sujet sur lequel la délégation chinoise a toujours adopté une position de principe, nous n'avons pas participé au vote sur ce texte.

71. M. LUSAKA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec plaisir que ma délégation a voté en faveur de la résolution que le Conseil vient d'adopter et par laquelle il prolonge à nouveau de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, conformément à la recommandation faite par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a soumis au Conseil. Il est significatif que les parties directement intéressées se soient également déclarées en accord avec les recommandations du Secrétaire général. Il y a là de toute évidence la reconnaissance du rôle vital, voire indispensable, que la Force a continué de jouer pour favoriser les conditions de paix et de stabilité à Chypre et contribuer à la recherche d'une solution juste et durable.

72. Je profite de cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général pour le rapport très clair et objectif qu'il a présenté à ce sujet. Ma délégation a étudié ce rapport avec tout le soin qu'il mérite, et nous ne saurions manquer de dire notre admiration pour les efforts inlassables du Secrétaire général et de ses collaborateurs dans la recherche d'une solution aux problèmes nombreux et complexes dont

s'assortit la situation à Chypre. Ma délégation tient en particulier à féliciter le Secrétaire général de la sagesse qu'il a apportée à la réunion de haut niveau qui s'est tenue à Nicosie sous ses auspices les 18 et 19 mai 1979 et dont l'objet était de mettre en train un processus effectif de négociation afin de trouver une solution juste et durable au problème de Chypre. Le communiqué en 10 points publié à la fin de cette rencontre est de la plus grande importance, et ma délégation espère que sa teneur donnera l'impulsion voulue aux nouveaux efforts visant à résoudre les questions nombreuses et complexes qui exacerbent depuis si longtemps la situation à Chypre.

73. En conséquence, ma délégation est encouragée par la nouvelle qui nous a été apportée cet après-midi par le Secrétaire général quant à la reprise des entretiens intercommunautaires ce matin. Nous espérons que ces entretiens intercommunautaires seront marqués par de nouveaux progrès dans la recherche d'une solution au problème de Chypre. Nous espérons aussi que l'esprit d'intelligence diplomatique qui a régné aux réunions des 18 et 19 mai continuera d'inspirer les dirigeants de Chypre, qui se sont voués à la solution des problèmes de leur pays.

74. Il n'est pas douteux, bien entendu, qu'en dernière analyse la solution du problème de Chypre réside dans la complète application de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et des résolutions ultérieures de l'Assemblée et du Conseil de sécurité. Ma délégation est fermement convaincue que toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de Chypre doit prendre fin et qu'il convient de préserver l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre.

75. Je voudrais achever sur cette note d'espérance que le règlement définitif du problème de Chypre tant désiré ne continuera pas à nous échapper.

76. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : En renouvelant le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois, la communauté internationale reconnaît que le maintien de la paix et de la stabilité à Chypre est essentiel pour une reprise des entretiens intercommunautaires sérieuse, suivie et couronnée de succès. La Force a continué de s'acquitter de son mandat d'une façon exemplaire. L'impartialité et l'intégrité dont elle a fait preuve dans ses opérations ont encore ajouté à la réputation que les forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix ont acquise à juste titre en tant que forces efficaces pour maintenir la stabilité dans les régions perturbées du monde.

77. Nous renouvelons le mandat de la Force le jour même où les entretiens intercommunautaires reprennent à Nicosie. La Force a donc une nouvelle possibilité de maintenir la paix alors que les parties déploient tous leurs efforts pour parvenir à un règlement juste et équitable de leurs divergences. Il faut, à cet égard, rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie et au désir des dirigeants des deux communautés de faire preuve de la souplesse nécessaire. Le Conseil est fondé à compter que les

représentants des deux communautés qui participent à ces entretiens feront en sorte de créer une atmosphère empreinte de modération, de souplesse et d'intelligence diplomatique afin que l'on puisse réellement progresser vers une solution durable du problème de Chypre.

78. Si les entretiens qui viennent de reprendre sont suivis et constructifs, comme nous l'espérons, d'autres occasions de résoudre les problèmes qui divisent les deux communautés se présenteront. Je suis certain que le Conseil partage avec mon gouvernement le ferme espoir de voir les négociations aboutir et entend assurer le Secrétaire général de son appui dans la poursuite de ses bons offices.

79. Nous continuons d'être profondément préoccupés par le fait que les contributions volontaires pour le maintien de la Force ne sont pas encore au niveau des dépenses qu'entraîne la Force et que le déficit — cet argent étant dû surtout aux pays qui fournissent des troupes — continue d'augmenter. Malheureusement, ceux qui fournissent des troupes sont obligés d'assumer une part excessive et inéquitable du fardeau pour maintenir leurs contingents à Chypre. Les Etats-Unis ont continué de verser leur juste part des dépenses, et nous regrettons beaucoup que certains pays, y compris des membres permanents du Conseil, n'aient pas répondu aux appels réitérés du Secrétaire général concernant les contributions. Nous prions instamment les Etats Membres d'assumer leurs obligations, fournissant ainsi la preuve concrète de leur attachement à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'à la recherche d'un règlement juste et durable à Chypre.

80. Pour terminer, je voudrais exprimer au Secrétaire général et à son représentant spécial à Chypre la sincère gratitude de mon gouvernement pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour aider les parties à réaliser un règlement durable. Nos remerciements sincères et nos meilleurs vœux vont aussi au Secrétaire général adjoint, M. Pérez de Cuéllar, qui a présidé aujourd'hui le début de la reprise des entretiens intercommunautaires.

81. Enfin, nous tenons à adresser nos remerciements et à exprimer notre admiration au Secrétaire général adjoint, M. Urquhart, et à ses collaborateurs compétents, ainsi qu'au général Quinn et aux officiers et soldats de la Force, pour la façon exemplaire et dévouée dont ils se sont acquittés de leurs tâches importantes.

82. M. HULINSKÝ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Tout au début de l'apparition du conflit chypriote, l'Organisation des Nations Unies a confirmé les principes essentiels du règlement de ce conflit : le strict respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut de non-alignement de la République de Chypre. La condition principale de la solution du problème de Chypre a toujours été, et demeure, la cessation immédiate de toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures du pays, le retrait de toutes les troupes étrangères et la démilitarisation de l'île. Pour ce qui est de l'unité d'Etat de la République de Chypre, les résolutions de l'ONU n'admettent pas non plus la possibilité d'une interprétation équivoque. Le respect de ces principes demeure la base même permettant de parvenir au progrès souhaité dans la solution

du problème de Chypre ainsi que la base du succès de tous efforts diplomatiques.

83. Chacun sait qu'il subsiste certaines forces extérieures qui ne répugneraient pas à tourner les principes du règlement international de la question de Chypre afin de la régler, sans tenir compte des intérêts profonds du peuple de Chypre, en vue de servir la politique du cercle étroit des Etats de l'OTAN. Ce genre de "règlement" du problème de Chypre consoliderait la division de l'île pour transformer le pays en simple pion sur l'échiquier du groupement militaire des pays occidentaux.

84. La réunion actuelle du Conseil de sécurité se déroule dans une atmosphère riche en promesses à la suite d'un accord récemment intervenu sur la reprise des entretiens intercommunautaires. Le rapport même du Secrétaire général est aussi nettement plus optimiste que les rapports qui l'ont précédé. A ce propos, ma délégation voudrait rendre hommage au Secrétaire général pour tous les efforts qu'il a déployés afin de s'acquitter d'une tâche malaisée que lui avait confiée le Conseil, tâche consistant à trouver un règlement international à la question sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, nous exprimons l'espoir que les entretiens intercommunautaires prévus constitueront une étape appréciable vers le règlement équitable des aspects intérieurs du problème, permettant ainsi de garantir l'existence de Chypre en tant qu'Etat indépendant, souverain et uni, conformément aux intérêts des deux communautés nationales de l'île.

85. La prompté élimination du foyer de tension à Chypre serait un facteur stabilisant dans cette région troublée de la Méditerranée orientale et un apport considérable au renforcement de la paix et de la sécurité. Cela répondrait à l'Acte final adopté à Helsinki et aux exigences du processus de détente internationale.

86. Compte tenu du désir manifesté par le Gouvernement de la République de Chypre, la délégation tchécoslovaque a voté pour la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies pour une nouvelle période de six mois. A ce propos, je tiens à exprimer l'espoir que les représentants des deux communautés nationales profiteront de la prolongation du mandat de la Force pour résoudre leurs problèmes internes dans l'intérêt d'un règlement équitable du conflit.

87. M. ALGÅRD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a appuyé la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une autre période de six mois. Nous l'avons fait parce que nous estimons que dans les circonstances actuelles le maintien de la présence de la Force à Chypre est indispensable.

88. Mon gouvernement se félicite du communiqué en 10 points qui a été publié à Nicosie après la réunion de haut niveau tenue sous les auspices du Secrétaire général. Nous tenons à exprimer notre appréciation très sincère au Secrétaire général pour ses efforts persistants et inlassables à ce sujet. Nous espérons que les entretiens qui ont commencé aujourd'hui à Nicosie apporteront une solution juste et durable au problème de Chypre.

89. En conclusion, je voudrais rendre hommage au commandant de la Force, le général Quinn, à ses collaborateurs, aux officiers et aux hommes de la Force, ainsi qu'au représentant spécial du Secrétaire général.

90. M. LEPRETTE (France) : La délégation française s'est constamment prononcée jusqu'à ce jour en faveur des projets de résolution qui prévoyaient le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies stationnée à Chypre. Mais, ce faisant, elle prenait toujours bien soin de rappeler quel était à ses yeux le rôle de la Force, à savoir de prévenir les actes de violence entre les membres des deux communautés pour permettre à leurs représentants de rechercher un accord d'ensemble dans un climat de relative sérénité.

91. Depuis plus de deux ans, cependant, les faits n'ont guère correspondu aux espoirs et aux vœux que nous exprimions. Aussi est-ce avec une profonde satisfaction que les autorités françaises ont accueilli l'accord en 10 points qui est intervenu le 19 mai à Nicosie. C'est avec la conviction qu'il constitue d'ores et déjà en lui-même un élément positif que ma délégation a voté en faveur du projet de résolution qui vient de nous être soumis. Cet accord prévoit en effet la reprise des entretiens intercommunautaires, et cela sans discontinuer et en respectant certaines priorités agréées mutuellement par les parties.

92. Les autorités françaises tiennent à remercier le Secrétaire général pour la part essentielle qu'il a prise à ce succès et pour la constance de ses efforts. Elles le félicitent pour le résultat obtenu. J'ajoute que ma délégation a accueilli avec une particulière satisfaction la nouvelle que M. Walheim nous a donnée au début de cette séance et qui annonce l'heureuse reprise des conversations intercommunautaires. Mon gouvernement tient à dire à cet égard combien il a apprécié la retenue et l'esprit d'ouverture dont ont su faire preuve les représentants des deux parties. Leur attitude positive constitue un élément essentiel pour le développement et le succès du processus qui a repris aujourd'hui même à Chypre. C'est en étant tout à fait conscient de la difficulté de l'entreprise et de son ampleur, conscient également des dangers qu'il y aurait à surestimer la portée de l'accord, que mon gouvernement lance un appel aux parties pour qu'elles fassent preuve des qualités de cœur et d'esprit nécessaires à la mise en œuvre et au développement d'un momentum de paix. La condition indispensable au succès de ces négociations, point n'est besoin de le rappeler, réside dans la volonté politique des uns et des autres d'aboutir à un règlement. Celui-ci devra, en tout état de cause, être conforme à la justice et au droit international; il ne pourra être atteint que si les parties font en même temps un effort de compromis.

93. Permettez-moi pour conclure de rendre hommage aux hommes et aux officiers de la Force qui ont servi de façon exemplaire sous le commandement du général Quinn. Ma délégation tient également à remercier pour leur contribution en faveur de la paix le Secrétaire général adjoint, M. Pérez de Cuéllar, et le représentant spécial du Secrétaire général, M. Galindo Pohl. Qu'ils soient assurés de notre confiance et de notre appui dans la mission qu'ils accomplissent.

94. M. PALACIOS DE VIZZIO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Une fois de plus le Conseil examine l'un des problèmes les plus anciens et les plus complexes qui se posent à l'Organisation, à savoir la paix et la sécurité de la République de Chypre. Mais, aujourd'hui, ma délégation pense que l'on discerne une possibilité sensible de paix effective et permanente dans la République. Grâce aux efforts efficaces et inlassables du Secrétaire général, on a pu faire un pas fondamental décisif dans ce sens. C'est ainsi qu'il faut voir la reprise des entretiens intercommunautaires dans le cadre des grandes lignes établies dans le communiqué pertinent. Cette initiative a l'appui de ma délégation.

95. La Bolivie a voté en faveur du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une période de six mois dans l'espoir sincère et le désir que le dialogue qui a repris aujourd'hui ait lieu dans un esprit de grande compréhension. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra aboutir à une solution stable et permanente qui respecte le droit et la liberté de tous les citoyens tout en maintenant l'unité, la souveraineté et l'intégrité de la République de Chypre.

96. Avant de conclure, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation à M. Galindo Pohl, à M. Pérez de Cuéllar et au général Quinn pour le dévouement et l'efficacité avec lesquels ils s'acquittent et continueront de s'acquitter de leur mission si importante.

97. M. MATHIAS (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis d'emblée de rendre hommage au Secrétaire général pour le travail remarquable et efficace qu'il a fait en créant les conditions qui ont permis la reprise des négociations entre les deux communautés chypriotes. La délégation portugaise espère que les deux parties aborderont la reprise des entretiens intercommunautaires commencés ce matin avec la volonté politique de venir à bout des divergences qui les séparent. Nous pensons que le communiqué en 10 points dont parle le rapport du Secrétaire général pourrait être une base solide pour les efforts qu'il convient de faire maintenant afin de venir à bout des difficultés à venir.

98. Ces entretiens, à notre avis, devraient mettre l'accent sur les avantages qu'auront les deux communautés à coexister de manière libre et pacifique, respectant leurs différences spécifiques et contribuant ainsi à l'épanouissement de leur pays. Nous engageons chaque partie à se montrer souple et prête à tenir compte des besoins de l'autre afin que cet objectif soit atteint.

99. Le Portugal a donc voté en faveur du renouvellement du mandat de la Force chargée du maintien de la paix à Chypre dans l'espoir que la présence de la Force contribuera à la recherche d'une solution pacifique qui permettra le retour à la normale, permettant ainsi à la Force de se retirer plus tard, son mandat mené à bien.

100. Je voudrais en outre dire la reconnaissance de ma délégation à tous les officiers et à tous les hommes de la Force et aux collaborateurs du Secrétaire général pour la manière efficace dont ils se sont tous acquittés de leurs fonctions.

101. M. AHSAN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Le Bangladesh a voté pour le projet de résolution qui renouvelle le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une autre période de six mois. Ce faisant, ma délégation est consciente du rôle crucial joué par la Force ces dernières années et de la contribution vitale qu'elle peut faire en maintenant, comme l'a dit le Secrétaire général, une atmosphère de calme dans l'île, ce qui facilite la recherche d'un règlement pacifique.

102. Le Bangladesh se félicite de l'accord en 10 points qui constitue la base de la reprise des entretiens intercommunautaires. Nous sommes tous reconnaissants au Secrétaire général du dévouement et de la persévérance dont il a fait preuve pour aboutir à ce résultat. Nous nous félicitons aussi de l'habileté diplomatique et de l'esprit de coopération qu'ont montrés les dirigeants des deux communautés chypriotes. Nous les prions instamment de continuer ce processus de paix pour qu'il aboutisse à sa conclusion logique.

103. Je voudrais pour terminer dire nos remerciements au représentant spécial du Secrétaire général, au commandant, aux officiers et aux hommes de la Force et aux gouvernements qui fournissent des troupes pour leur contribution au maintien de cette importante opération de maintien de la paix.

104. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais très brièvement expliquer le vote de ma délégation. Les parties intéressées ont demandé la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois, et, de ce fait, la délégation du Koweït a voté en faveur de la résolution que le Conseil vient d'adopter. Mon gouvernement est parmi les rares gouvernements qui réagissent toujours de manière très favorable aux appels de contributions financières du Secrétaire général pour l'entretien de la Force. Nous estimons cependant que, si la Force a apporté le sentiment de calme voulu, elle n'a pas joué le rôle envisagé pour elle à l'origine de force intérimaire qui encouragerait les parties à rechercher une solution valable du problème. Au lieu de cela, elle a servi d'abri derrière lequel les parties ont durci leurs positions et consolidé leurs politiques.

105. Nous ne pouvons pas dire que la situation a été très satisfaisante. Cependant, il est toujours bon d'allumer une bougie plutôt que de maudire l'obscurité. Nous notons avec satisfaction que les efforts tenaces du Secrétaire général ont donné lieu à un accord sur un programme en 10 points à la rencontre qui a eu lieu récemment entre les dirigeants des deux communautés. Le Secrétaire général mérite tous nos éloges pour sa patience et son dévouement sans égal à la solution du problème.

106. Nous voudrions également féliciter les parties intéressées — Chypriotes turcs et Chypriotes grecs — pour l'esprit constructif dont elles ont fait preuve au cours des entretiens. Les parties intéressées doivent savoir que la situation actuelle n'est pas acceptable. Nous nous devons de préserver l'indépendance, l'intégrité territoriale, le non-

alignement et l'unité de Chypre. Nous nous devons aussi d'aider à tous efforts visant à apporter une solution juste et globale au problème. Il n'y a aucun sens à dire que la question de Chypre est une affaire interne dans laquelle la majorité déciderait des affaires de la République. Mon gouvernement a toujours affirmé que les Chypriotes turcs ont le droit de participer pleinement aux affaires de l'île et aux décisions concernant le sort de l'île. En même temps, ils doivent rechercher une coexistence qui résulte de la coopération plutôt que de la rechercher sur la base de faits accomplis.

107. Le rôle du Conseil à l'étape actuelle est de réduire et d'éliminer la méfiance, les soupçons et les craintes qui règnent. A ce propos, le mieux que nous puissions faire est d'appuyer jusqu'au bout les efforts du Secrétaire général. Les entretiens viennent de commencer; il faut les encourager. Ce qui importe, c'est que l'esprit actuel de diminution des tensions qui a donné lieu à une atmosphère propre à des négociations soit préservé. L'élément primordial réside dans la nécessité d'entretenir et d'encourager cette atmosphère pour que subsiste l'esprit constructif dont ont fait preuve jusqu'ici les parties intéressées. La résolution qui vient d'être adoptée nous semble aller dans ce sens.

108. Enfin, ma délégation voudrait exprimer sa gratitude aux pays qui fournissent des troupes, aux officiers et aux soldats et à tous ceux qui font de grands efforts, y compris les membres du Secrétariat, pour réaliser la justice et établir une paix juste et noble à Chypre.

109. M. NEIL (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation jamaïcaine a été heureuse d'appuyer la résolution que le Conseil vient d'adopter et par laquelle il renouvelle le mandat de la Force chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois. D'après notre étude du rapport du Secrétaire général, il ressort clairement que la présence continue de la Force est indispensable, compte tenu non seulement des exigences objectives de la situation sur place mais aussi de l'évolution politique importante qui a eu lieu sous les auspices des bons offices du Secrétaire général.

110. La Jamaïque est heureuse que les entretiens intercommunautaires qui stagnaient depuis longtemps aient repris ce matin à Nicosie. Nous espérons sincèrement qu'ils aboutiront à une percée qui permettra de rétablir l'harmonie à Chypre et d'instaurer un état de choses assurant le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de Chypre conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

111. Je tiens à féliciter le Secrétaire général et son représentant spécial de leurs efforts patients et persévérants qui ont abouti à la reprise du processus de négociation. Nous félicitons aussi les parties directement intéressées de la coopération constructive qu'elles ont accordée au Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices.

112. Enfin, la Jamaïque exprime sa reconnaissance sincère au commandant de la Force, le général Quinn, et aux officiers et aux hommes de la Force, ainsi qu'à son personnel civil, dont le dévouement et le travail, sur le plan

politique et humanitaire, ont permis que la situation reste calme.

113. M. MANSFIELD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord exprimer le plaisir de mon gouvernement devant le résultat de la réunion de haut niveau qui s'est tenue à Nicosie le mois dernier sous les auspices du Secrétaire général. Le succès de cette réunion, notamment l'accord sur la reprise des entretiens intercommunautaires qui doivent se poursuivre d'une façon suivie et assidue, est dû en grande partie à l'esprit de coopération et de sagesse diplomatique qui, pour reprendre les termes du Secrétaire général, a prévalu à cette réunion. Nous félicitons chaleureusement M. Walheim pour l'habileté et la persistance dont il a fait preuve afin de réunir les parties, et nous félicitons également son représentant spécial à Chypre, M. Pérez de Cuéllar, et son personnel pour leurs efforts infatigables. Nous espérons fermement que les entretiens qui ont été entamés à Nicosie ce matin aboutiront à un règlement juste et durable du problème de Chypre. Les efforts que les deux communautés déploient à cette fin bénéficieront du plein appui du Gouvernement britannique.

114. Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général pour son nouveau rapport très complet et très lucide sur les opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et sur l'exercice de ses bons offices. Mon gouvernement accepte sans réserve sa recommandation tendant à ce que le mandat de la Force soit prolongé de six mois, et nous espérons pouvoir maintenir le contingent britannique de la Force à son niveau actuel durant les six prochains mois. Nous reconnaissons que la Force continue de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix à Chypre et qu'il importe de la maintenir en vigueur maintenant que les nouveaux entretiens intercommunautaires jouissent d'un laps de temps raisonnable pour aboutir à des progrès substantiels.

115. Nous félicitons les officiers et le personnel de la Force pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leur tâche. Nous espérons, cependant, que le nouvel appel du Secrétaire général en vue de contributions volontaires pour financer la Force recevra une réponse généreuse. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 66 de son rapport, la situation financière de la Force continue d'être une source d'inquiétude, car un fardeau financier disproportionné repose sur les gouvernements qui fournissent des troupes à la Force. Cette situation peu satisfaisante devrait donc être corrigée dans l'intérêt de l'équilibre et de l'équité.

116. M. N'DONG (Gabon) : Monsieur le Président, ma délégation n'ayant pas encore pris la parole depuis votre accession à la présidence pour le mois de juin, je voudrais à cette occasion vous exprimer toutes nos félicitations. Votre grand pays, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et le mien, la République gabonaise, entretiennent de très bonnes relations, et c'est donc avec un plaisir tout particulier que nous vous assurons de toute notre coopération durant votre présidence.

117. Qu'il me soit également permis de féliciter le représentant du Portugal pour la manière efficace dont il

s'est acquitté de ses fonctions au cours du mois dernier, mois particulièrement chargé et difficile.

118. Comme on l'a remarqué, ma délégation a voté en faveur de la résolution que nous venons d'adopter et qui prolonge de six mois le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre. Ce faisant, ma délégation a voulu exprimer la confiance qu'elle continue d'avoir dans les pourparlers intercommunautaires. La délégation gabonaise pense que la solution du problème chypriote ne peut être trouvée que dans le cadre de pourparlers intercommunautaires qui seraient exempts de toutes pressions étrangères. C'est pourquoi ma délégation voudrait féliciter le Secrétaire général, compte tenu de ce qu'il nous a annoncé tout à l'heure concernant la reprise des pourparlers intercommunautaires. Nous espérons que ces pourparlers nous permettront d'aboutir à une solution de ce délicat problème. Toutefois, nous estimons que pour permettre aux pourparlers intercommunautaires d'aboutir il faut nécessairement qu'il n'y ait pas d'ingérence étrangère et que le non-alignement et l'indépendance de Chypre soient sauvegardés.

119. C'est en fonction de ces considérations que la délégation gabonaise a voté en faveur de la résolution que nous avons adoptée.

120. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : J'aimerais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

121. La délégation de l'Union soviétique a voté pour la prolongation de la Force des Nations Unies à Chypre pour un nouveau délai de six mois, étant donné que le Gouvernement de la République de Chypre avait donné son assentiment à cette prolongation. Nous partons du fait que le financement de la Force se fera, comme auparavant, sur une base volontaire.

122. A propos de l'adoption par le Conseil de sécurité d'une décision tendant à prolonger le mandat de la Force, la délégation soviétique voudrait confirmer la position de principe de l'Union soviétique en ce qui concerne le règlement à Chypre.

123. L'Union soviétique s'est toujours fermement prononcée et continue de se prononcer pour la solution de la question de Chypre sur la base des principes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre et dans le respect le plus strict de sa politique de non-alignement.

124. L'absence d'un règlement du problème de Chypre qui persiste depuis tant d'années est due à d'incessantes ingérences étrangères dans les affaires intérieures de Chypre. Agissant au mépris des décisions de l'Organisation des Nations Unies, certains milieux de l'OTAN ne renoncent pas à leur tentative de modifier le statut de Chypre, Etat non aligné, pour transformer l'île en la base principale de ce bloc en Méditerranée orientale. Force nous est de relever également le désir de ces milieux de lier le processus de

règlement à Chypre à des manœuvres politiques intéressées et étroites qui ne répondent pas aux intérêts du peuple chypriote. Il est indispensable de mettre fin à toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de Chypre et de faire cesser toute tentative d'imposer à Chypre des plans et des décisions contraires aux intérêts de la population. Il est indispensable d'assurer le départ de l'île de toutes les troupes étrangères et d'éliminer les bases militaires étrangères qui s'y trouvent. Les deux communautés nationales de Chypre doivent avoir la possibilité de régler elles-mêmes les questions touchant l'arrangement interne de l'Etat en tenant raisonnablement compte des intérêts et des droits des communautés, tant grecque que turque, sans ingérence extérieure.

125. L'Union soviétique attache une grande importance à l'application immédiate et complète des décisions de l'Organisation des Nations Unies sur Chypre. Elle est disposée, en ce qui la concerne, à contribuer par tous les moyens à un règlement du problème de Chypre visant à assurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et répondant aux intérêts de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans ce but que l'Union soviétique, on le sait, avait proposé que soit convoquée, dans le cadre de l'ONU, une conférence internationale représentative afin d'examiner la question de Chypre. Il est certain que la convocation de cette conférence pourrait devenir un facteur important du règlement équitable du problème de Chypre et de l'affermissement de la paix en Méditerranée orientale.

126. A propos de la rencontre du Président de Chypre, M. Kyprianou, et du chef de la communauté chypriote turque, M. Denктаş, en mai dernier, à Nicosie sous l'égide du Secrétaire général et grâce aux efforts de celui-ci, nous voudrions exprimer l'espoir que l'accord intervenu au cours de cette rencontre ouvrira la perspective d'un rapprochement des positions des deux parties. Nous souhaitons que les entretiens intercommunautaires à venir donnent des résultats positifs.

127. La délégation soviétique espère que cette nouvelle prolongation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre permettra aux parties de parvenir à un règlement des questions litigieuses, et ceci de manière à garantir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre ainsi que son statut d'Etat non aligné.

128. Reprenant la parole en tant que PRÉSIDENT, je donne la parole au représentant de Chypre, qui a demandé à faire une déclaration.

129. M. MAVROMMATIS (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président, de me permettre de reprendre la parole. Je l'ai demandée pour remercier une fois encore les membres du Conseil d'avoir adopté la résolution 451 (1979) et d'avoir réaffirmé leur position sur la question de Chypre, ce qui est pour nous une source d'encouragement.

130. Nous avons entendu cet après-midi certaines allégations qu'on aurait pu espérer ne pas entendre ici, estimant qu'elles n'y avaient pas leur place compte tenu du climat existant. Ces déclarations, en temps normal, devraient faire l'objet d'une réponse, mais je n'y répondrai pas, parce que, si je le faisais, je devrais faire appel à quelques vérités qui

pourraient être comprises à tort comme ne favorisant pas le maintien du climat actuel. En tout cas, notre position sur chacune de ces allégations est bien connue des membres du Conseil.

*La séance est levée à 17 h 55.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---